
Saisir le changement institutionnel à la croisée de l'action publique et des mondes sociaux

L'exemple de dispositifs innovants de réduction des risques associés aux usages de drogues en France et au Canada

Examining institutional change at the crossroads of public action and social worlds. The example of innovative mechanisms of harm reduction in drugs use in France and in Canada

Anaïk Purenne et Anne Wuilleumier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/10194>

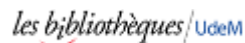
DOI : 10.4000/sociologies.10194

ISSN : 1992-2655

Éditeur

Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)

Ce document vous est offert par Bibliothèques de l'Université de Montréal



Référence électronique

Anaïk Purenne et Anne Wuilleumier, « Saisir le changement institutionnel à la croisée de l'action publique et des mondes sociaux », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 27 février 2019, consulté le 30 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/10194> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.10194>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Saisir le changement institutionnel à la croisée de l'action publique et des mondes sociaux

L'exemple de dispositifs innovants de réduction des risques associés aux usages de drogues en France et au Canada

Examining institutional change at the crossroads of public action and social worlds. The example of innovative mechanisms of harm reduction in drugs use in France and in Canada

Anaïk Purenne et Anne Wuilleumier

- 1 La question du changement institutionnel occupe une place importante sur l'agenda de la recherche en sociologie politique. Le concept de changement et celui de création qui lui est souvent associé sont en particulier centraux pour les néo-institutionnalistes, qui « s'efforcent de résoudre une même énigme : comment expliquer la création et le changement institutionnels alors que les institutions – qui remplissent des fonctions d'intégration et de socialisation – contribuent à l'ordre social et à la stabilité » (Delpeuch & Vigour, 2004, pp. 137-138). Cette approche positionne ainsi la notion d'institution du côté des mécanismes de reproduction au fondement de la régulation sociale. Elle est souvent solidaire d'une lecture internaliste, conduisant à s'intéresser à la manière dont l'institution est produite, davantage qu'à ce qu'elle produit sur et dans les « mondes vécus » des acteurs ordinaires. Pour les tenants de l'approche cognitive, le changement a alors partie liée avec la diffusion de nouvelles idées, visions du monde ou représentations partagées d'un problème social donné, diffusion dans laquelle pèsent souvent les « discours de vérité » issus de l'expertise savante.
- 2 À distance de cette lecture centrée sur les formes de régulation sociale émanant de la sphère politique, une autre approche, proposée par des chercheurs réunis autour d'un réseau thématique de l'Association française de sociologie (le RT 40 « Sociologie des institutions »), envisage quant à elle les institutions comme des conventions sociales et des modes de régulation construits en réponse à des enjeux ou des situations perçus

comme socialement problématiques. Ces modes de régulation des rapports sociaux ou « règles du jeu » (North, 1990) se déploient par hypothèse à la croisée des sphères de l'action publique et des mondes sociaux, dans un contexte où « les acteurs publics doivent de plus en plus considérer les citoyens ordinaires comme des co-acteurs de cette action publique, capables non seulement de donner leur avis [...], mais aussi de participer à son élaboration, à son évaluation et à son réajustement au fil de sa mise en œuvre » (Laforgue, 2015, pp.193-194). Cette définition plus ouverte conduit à interroger le pouvoir instituant tant des savoirs experts que des savoirs profanes en suivant leur circulation dans différents espaces. S'agissant de la question du changement institutionnel, il peut alors s'agir, dans une approche cognitive « élargie », de saisir comment peuvent (ou non) s'institutionnaliser, à la croisée de différents espaces sociaux, de nouvelles conceptions ou règles du jeu bousculant les anciens cadres cognitifs et susceptibles *in fine* de transformer les modes de régulation pesant par exemple sur un problème controversé.

- 3 Les enjeux liés à la consommation de drogues constituent à cet égard un prisme intéressant du fait de l'existence de représentations en tension sur cet objet. En effet, « le discours sur les drogues est marqué de manière caricaturale par la dimension symbolique de l'ordre et du chaos [...], le chaos étant présenté du côté des usagers, l'ordre du côté des abstinents » (Jauffret-Roustide, 2009, p. 111). Des tensions fortes sont aussi à l'œuvre dans l'action publique entre un paradigme prohibitionniste renvoyant à l'idéal d'un monde sans drogues et de nouvelles approches visant à réduire les risques associés à la consommation. Dans de nombreux pays, le développement de cette approche sanitaire, qui a émergé en réponse à l'épidémie de sida et accorde une place plus importante à la participation des usagers, n'a pas conduit toutefois à remettre en cause l'attachement au paradigme de la prohibition. C'est le cas notamment en France et au Canada où les dispositifs de réduction des risques coexistent avec le maintien de politiques visant à éradiquer la vente et l'usage de drogues illicites au niveau national comme au niveau local (Bergeron, 1999 ; Le Naour, 2010). Comment appréhender alors le changement introduit par ces dispositifs de réduction des risques ? L'hypothèse privilégiée dans cet article est qu'ils participent de l'institution progressive d'une mise en forme (néo)libérale des usages de drogues faisant du consommateur un individu capable d'auto-réguler sa consommation de drogues (Quirion & Bellerose, 2007).
- 4 S'inscrivant dans une approche cognitive élargie du changement institutionnel, la présente analyse se propose plus précisément, dans le prolongement de travaux s'intéressant aux savoirs et expertises profanes (Jauffret-Roustide, 2010 ; Le Naour & Purenne, 2017 ; Pienaar & Dilkes-Frayne, 2017), d'éclairer la manière dont les dispositifs de prévention des risques prennent en compte les pratiques et les horizons d'attentes des usagers et, symétriquement, les effets de ces différentes formes d'action publique sur les mondes sociaux des usagers. On s'appuiera pour cela sur l'étude de deux cas contrastés portant l'un sur la France, l'autre sur le Canada ¹. Si ces deux pays sont toujours ancrés dans une approche prohibant l'usage de drogues, le Canada se distingue par l'affirmation d'une politique de réduction des risques mettant l'accent sur les capacités d'auto-régulation des personnes. En France, la politique de réduction des risques, qui a fait l'objet de fortes résistances, s'est imposée en « mode mineur » (Bergeron, 1999 ; Le Naour, 2010), conjointement à un maintien de la criminalisation de l'usage de drogues illicites. Les dispositifs de réduction des risques étudiés dans ces deux pays s'adressent de plus à des publics très différents et mobilisent des répertoires

d'action variés. La première partie montre, à travers l'exemple de programmes éducatifs mis en place en France par les forces de l'ordre, que la perspective d'incorporer des savoirs d'usage à la construction des politiques publiques n'est pas à l'ordre du jour en matière de prévention des consommations. Cette approche restrictive pénalise l'action publique qui n'arrive à produire au mieux que des effets de substitution entre régulation publique et régulation par les pairs. La seconde partie, qui traite de la gestion d'une crise sanitaire sur la côte Ouest du Canada, suggère en revanche que, à la faveur de contextes spécifiques, les autorités publiques peuvent s'ouvrir avec succès aux savoirs des usagers pour renouveler l'action publique. Le changement se traduit alors par une réalité institutionnelle partiellement refondée autour d'une conception plus libérale et inclusive qui érige les usagers en véritables co-acteurs des transformations institutionnelles.

Les dispositifs français de prévention à l'aune de leur réception par les jeunes publics : un changement de faible portée

- 5 À partir de 1990 en France² les policiers et les gendarmes, en charge de la mise en œuvre du dispositif de poursuites pénales en matière de consommation de drogues illicites, doublent leur cadre d'engagement répressif initial par un cadre d'action visant la prévention par le verbe de leurs usages (Wuilleumier, 2015). Cet engagement conduit depuis plus de 25 ans des policiers à rencontrer des classes d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et surtout secondaire pour échanger avec eux sur la question des drogues durant des fractions de temps scolaire concédées par l'école.

Stratification experte du discours de prévention et exclusion des savoirs d'usage

- 6 L'approche (néo)libérale faisant du consommateur un individu rationnel et autonome à même d'auto-réguler sa consommation de drogues joue pour les intervenants un rôle important de ressource pédagogique : elle est à la base de leur contrat didactique avec les élèves. Ainsi, les interventions s'inscrivent-elles explicitement dans un registre d'information sur les drogues (« *Drogues : plus d'infos et moins d'intox* ») sont souvent titrés les *power point* des intervenants). Elles célèbrent les capacités d'autodétermination des individus : « C'est à vous de faire vos choix, pas à moi de vous dire ce que vous devez faire » répètent les intervenants. Mais elles prônent également la vigilance : « faites attention à vous ! » concluent généralement les séances. Le dispositif pédagogique déployé par les policiers à l'école vise en effet la responsabilisation des individus (Garland, 1998) au plan des usages de drogues. Il s'agit d'impliquer les jeunes scolarisés dans le programme public qui vise à contenir les usages de drogues tout particulièrement au sein de la jeunesse. Cette autonomisation s'inscrit ainsi dans un référentiel défavorable à leur consommation. Être « responsable », expliquent les adultes aux jeunes scolarisés, c'est se défaire de la tentation de consommer des drogues. L'autonomie reste ici hétéro-déterminée pour parler comme les chercheurs en sciences de l'éducation (Périer, 2014).

- 7 La construction de ce regard défavorable emprunte très largement au régime d'autorité médical. Les drogues, qu'elles soient licites ou illicites, sont dans la bouche des intervenants des « substances psychoactives », décrites comme des produits dangereux pour la santé et les arguments biochimiques, cliniques et épidémiologiques³ sont nombreux pour souligner leurs dommages sur les corps. Lors des interventions, les élèves n'opposent aucune résistance à cette approche, mais on peut constater en revanche qu'ils contestent souvent explicitement la confusion des produits, témoignant du caractère central à leurs yeux de leur hiérarchisation juridique. Le regard des sciences humaines et sociales sur les usages de drogues n'est pas pour autant exclu du répertoire pédagogique des intervenants. Marie Jauffret-Roustide listait ainsi dans un article de 2009 quatre séries de « déterminants de l'usage de drogues » : « Le désir d'expérimenter des sensations nouvelles et de se confronter au risque ; la fragilité des individus et, en particulier, les moments de rupture dans les trajectoires ; les injonctions sociétales autour de la performance et le sens que revêt la consommation de drogues dans des espaces sociaux spécifiques » (Jauffret-Roustide, 2009). Ces registres de sens sont bien présents au moins partiellement dans les interventions de prévention que nous avons suivies.
- 8 L'évocation des contextes d'usage favorise, à côté des arguments issus du registre médical, la production d'un regard a-moral sur l'usage de drogues (Carrier, 2003), sans bousculer pour autant le référentiel défavorable à leur consommation. L'intervenant policier n'aura aucune réticence à évoquer des énoncés de sciences humaines et sociales insistant sur les déterminants sociaux et psycho-sociaux qui pèsent sur les consommations de drogues. Il fera droit à la pluralité des usages de drogues et insistera volontiers sur les interactions qu'ils entretiennent avec la vulnérabilité de l'individu et le poids des injonctions sociétales. Il en ira ainsi lorsque l'intervenant fera par exemple le lien entre l'usage de drogues aux effets stimulants et la culture du dopage dans le sport ; il soulignera aussi comment cette injonction à la performance trouve place également dans des contextes festifs, scolaires ou professionnels. Il en ira de même lorsque l'intervenant évoquera le soulagement procuré par des produits aux effets anti-dépresseurs pour la gestion du stress, du mal être ou de la douleur. Il précisera d'ailleurs l'existence de faces médicales de consommation autorisée pour les molécules dont les effets sont recherchés dans les consommations illicites. Il offrira même un droit de cité à l'usage récréatif... mais pour mieux le dé-corréler de sa légèreté supposée. Les intervenants font largement référence au désir d'expérimentation et de recherche de sensations nouvelles, qu'ils décrivent comme consubstantiel au temps de l'adolescence. Certains vont même aller jusqu'à aider le collectif à verbaliser l'idée d'un plaisir spécifique relatif à cette pratique lorsqu'elle est transgressive ; néanmoins ces évocations associeront systématiquement ces contextes d'usage à l'idée d'une mise en danger du consommateur. Pour reprendre une phrase courante chez les intervenants, « les drogues ne résolvent aucun problème, ceux-ci seront toujours là lorsque les produits auront cessé d'agir et, de surcroît, à ceux-ci elles en ajoutent d'autres, liés aux problèmes que pose leur consommation ».
- 9 C'est bien ici que le discours de prévention opère une rupture avec les travaux de sciences humaines et sociales pour basculer dans un registre de gouvernementalité au sens de Michel Foucault. Au même titre que d'autres mesures comme les taxes fiscales prélevées sur les drogues licites, la prévention par le verbe constitue un dispositif qui vise à décourager la consommation de drogues au nom d'une biopolitique qui valorise

l'implémentation d'une culture de la santé (mentale) dans les populations administrées (Garnoussi, 2015). Les intervenants n'inscrivent pas la consommation de drogues dans une version moderne de l'*habeas corpus* (Hunt, 2004). Pour eux, il n'y a pas de liberté imprescriptible à disposer de son corps, y compris, le cas échéant, pour en accélérer la destruction programmée. Selon les intervenants, bien au contraire, un homme libre ne peut pas consommer de drogues car cette consommation constituerait une source (biochimique) de perte de liberté. Ils essaient d'ailleurs explicitement d'agir sur cette association « drogues et liberté » et de lui substituer un contre-discours associant drogues et absence de liberté, le mot « esclavage » étant parfois utilisé par certains. Ainsi, si le terme de toxicomanie et sa charge symbolique « généralement associée à des images de déchéance, d'aliénation et d'animalité » est banni des interventions depuis les années 2000, la situation de l'usager de drogues dépeinte dans les opérations de prévention des conduites addictives continue à y coller implicitement : « les qualités de volonté personnelle, de responsabilité et d'autonomie lui sont niées » (Jauffret-Roustide, 2009).

Savoirs experts et savoirs d'usage : quelle (ré)articulation en pratique par les publics ?

- 10 Si les intervenants vivent leurs interventions comme des dispositifs de prévention des usages dérégulés de drogues, leur refus de s'avancer sur le terrain de la « culture des drogues » (Becker, 1985 ; Zinberg, 1984 ; Wyart, 2016) les amène à nier la capacité des publics scolaires à produire par eux-mêmes des dispositifs d'usages régulés de drogues ⁴. Il en va ainsi, de fait, quand les intervenants neutralisent la prise de parole des élèves qui essaient d'expliquer maladroitement que « si on veut, on peut » échapper au risque d'addiction. Ce rejet transparait de manière plus explicite de leur attaque systématique de la typologie drogues dures/drogues douces, décrite comme le mythe véhiculé par le *dealer*, celui qui a « intérêt à vendre ses produits ».
- 11 Les *focus groups* réalisés en lycée professionnel parisien montrent que le référentiel de santé publique qui sous-tend les interventions parle aux élèves même les moins favorisés, qui y sont socialisés en amont par leurs parents et plus largement par l'ensemble des institutions de la société contemporaine. Mais que peut-on dire *in fine* des modalités d'articulation des savoirs d'usage des lycéens avec les énoncés experts auxquels ils sont confrontés ? Deux configurations illustrant l'aspect contre-productif de la négation des régulations autonomes par les intervenants peuvent être distinguées.
- 12 Dans une première configuration, qui nous a semblé majoritaire, le discours expert est saisi dans son explicite rhétorique et (néo)libéral de responsabilisation de l'individu et l'analyse de son contenu est mise au service de buts indigènes compatibles avec cet explicite. Le discours expert vient ainsi renforcer des savoirs d'usage en construction et participe du développement indigène d'un référentiel d'autocontrôle des consommations de drogues. Dans cette configuration, la réception des séances par les élèves est adossée à une représentation du monde où consommer des drogues est un droit subjectif. L'affirmation du caractère irréductible de cette subjectivité s'accompagne d'une célébration du thème libéral de la *privacy* et de l'entretien d'une distance avec les intervenants. La séance ne produit pas d'effet dissuasif sur les usages de drogues mais participe indirectement du renforcement de la capacité des groupes

juvéniles à les réguler (on pourrait parler de développement latent d'un modèle de régulation par les pairs).

- 13 Dans une seconde configuration, l'exposition à des savoirs experts surplombants produit en revanche un effet de délégitimation et affaiblit un pouvoir d'agir individuel sans doute plus fragile. Les séances sont alors au service d'un modèle de régulation providentialiste qui vient renforcer la légitimité de l'État comme acteur de la régulation. Cette configuration renvoie à deux cas de figure. Dans un premier cas, considéré comme un succès par les acteurs étatiques, le savoir expert délégitime l'idée indigène d'autorégulation des pratiques de consommation de drogues et produit une impulsion désistante. Ce sont surtout les matériaux pédagogiques composés par les élèves au cours des programmes (dessins, créations littéraires, etc.) qui mettent en scène cet effet des séances en venant massivement illustrer l'adage selon lequel « les drogues ne résolvent aucun problème et, de surcroît, à ceux-ci elles ajoutent ceux que pose leur consommation ». Les témoignages des intervenants sociaux en milieu scolaire (médiateurs employés par les Conseils généraux en collège notamment) étayaient également cette hypothèse en relatant que le passage d'un intervenant policier en prévention des drogues s'accompagne souvent d'une augmentation de la curiosité des élèves envers les structures de consultation en addictologie. Dans le second cas, en revanche, plutôt synonyme d'échec des programmes de prévention aux yeux de leurs promoteurs, les séances de pédagogie du risque produisent une dénaturalisation du référentiel prohibitionniste. Ainsi, des élèves, certes minoritaires, associent la répétition de séances de prévention contre les drogues, à une envie d'expérimenter les produits prohibés. « À force de nous dire qu'il ne faut pas le faire, en fait ça nous donne envie d'essayer ! »⁵.

L'exemple de la crise des opiacés à Vancouver : vers la diffusion d'un nouveau regard sur les drogues ?

- 14 Au Canada également, les policiers développent un répertoire d'action élargi face à l'usage de drogues illicites associant programmes de prévention et répression des filières d'approvisionnement. La particularité de cette politique tournée vers la désistance est de cohabiter avec des programmes de réduction des risques plus ambitieux qu'en France, qui ont abouti il y a plus d'une décennie à l'ouverture de sites d'injection supervisée (Purenne, 2015). Comme dans d'autres pays, ces programmes de réduction des risques font appel aux savoirs d'usage et aux compétences des consommateurs (Jaufret-Roustide, 2010). Si l'aspect innovant d'une telle participation a pu être relativisé au nom de l'ambiguïté des effets produits sur les usagers de drogues mobilisés (Le Naour & Purenne, 2017), l'analyse du contexte récent à Vancouver témoigne d'une capacité des consommateurs à recentrer le débat public sur leurs « revendications sur l'usage de drogues, sur la liberté de consommer, la dépénalisation, la citoyenneté de l'usager de drogues » (Hunt, 2004). Ce « renouveau participatif » nous semble accréditer la thèse d'un changement institutionnel qui s'incarnerait dans l'émergence d'une conception partiellement refondée du problème des drogues : si des conflits de vision peuvent subsister, un alignement des positions semble s'amorcer progressivement autour d'une vision plus inclusive qui envisage d'une part les consommateurs comme partenaires à part entière de l'action publique et d'autre part l'usage de drogues comme droit humain inaliénable.

Le pouvoir instituant des régulations autonomes : des savoirs d'usage au cœur de la réponse à l'urgence sanitaire

- 15 En avril 2016, les autorités sanitaires de Colombie-Britannique décrètent l'urgence sanitaire en réponse à une hausse massive du nombre d'overdoses liées au Fentanyl, un produit fortement addictif. Si la crise se révèle d'ampleur nationale et poussera à l'ouverture accélérée d'espaces de consommation supervisés un peu partout dans le pays, Vancouver et la Colombie-Britannique comptent parmi les lieux les plus touchés par l'épidémie d'overdoses. Cette crise qui frappe également les États-Unis trouve son origine dans la prescription médicalisée puis la diffusion sur le marché noir de puissants analgésiques utilisés pour couper l'héroïne ou la cocaïne en renforçant leurs effets. Fortement contraintes par le cadre légal, les autorités publiques vont s'en remettre dans un premier temps aux capacités d'initiative et aux savoirs des usagers pour faire face à la saturation des lieux d'injection existants. La capacité d'innovation des usagers de drogues, qui renvoie à leur capacité à s'affranchir du cadre légal en vigueur, ouvre alors la voie à une réincorporation de ces expérimentations innovantes dans l'action publique.
- 16 Ainsi, en septembre 2016, un premier site « *pop up* » ouvre dans un quartier de Vancouver qui réunit historiquement une forte population marginalisée et une scène ouverte de la drogue. Initialement composé d'une simple tente équipée de chaises et de tables où quelques bénévoles distribuent du matériel d'injection et d'inhalation ainsi que du Naloxone – un produit permettant de contrer les effets du Fentanyl – en cas d'overdose, ce dispositif par la suite dénommé Trailer (en référence à l'installation d'un conteneur) est mis en place à l'initiative de la fondatrice d'un mouvement local d'auto-support des usagers de drogues, le *Vancouver Area Network of Drug Users* (VANDU) et d'une autre militante du quartier. Opérant sans autorisation fédérale mais plus ou moins toléré par les autorités locales, ce site va voir sa fréquentation s'accroître fortement au fil des mois, passant de quelques dizaines de visites par jour à une moyenne journalière de près de quatre cents visites ⁶. Ce dispositif innove en mettant en place la supervision des injections par les pairs, modalité à l'origine de son succès selon les promoteurs du dispositif. Les pairs apparaissent en effet comme plus empathiques que les personnels médicaux et s'attachent à « ne pas traiter les gens comme des clients, des patients, entretenir la passivité » ⁷ ; à cette première dimension s'ajoutent une pratique plus souple des règles ⁸ et l'expérimentation de pratiques jusque-là illégales comme l'assistance à l'injection, le dépistage (qui permet aux consommateurs d'être avertis de la présence de Fentanyl dans leur drogue) ou encore la distribution gratuite d'antidouleurs à base de cannabis.
- 17 Après l'aggravation de la situation sanitaire et la mise en place d'autres sites illégaux, ces dispositifs sont finalement légalisés en décembre 2016 par le Gouvernement fédéral, permettant à la régie de santé de Vancouver d'ouvrir ses propres « sites de prévention des overdoses » reprenant le modèle de la supervision par les pairs. La crise des opiacés a ainsi relégitimé le rôle actif des usagers et une approche visant moins à amener les consommateurs vers une prise de conscience et une prise en charge médico-sociale devant conduire à l'abstinence, qu'à mettre à profit leur expertise pour se prémunir des risques.

Entre incitation à une consommation avisée et décriminalisation de la consommation

- 18 Parallèlement à ces premières mesures d'urgence, d'autres registres d'intervention sont aujourd'hui mis en œuvre ou en cours d'expérimentation au sein des services de police et des agences sanitaires locales. Ces expérimentations témoignent de la diffusion dans l'action publique d'une conception caractérisée par une plus grande tolérance à l'égard des drogues à laquelle ces centres de supervision par les pairs ont ouvert la voie et de l'ancrage progressif de cette vision dans des programmes concrets. L'idée de pousser les gens à se défaire de leurs habitudes de consommation n'a pas totalement fait long feu, mais un consensus semble aujourd'hui se faire jour autour de l'aporie de cet idéal pour les usagers les moins à même de maîtriser leur consommation. Dans ce contexte renouvelé, le mot d'ordre des institutions n'est plus « ne consommez pas », mais « évitez de consommer seuls et faites attention à la qualité des produits »⁹.
- 19 Cette approche tend à impacter le répertoire d'action des policiers. Dans le contexte de la crise des opiacés, le cadre prohibitionniste place les acteurs publics – et les acteurs policiers au premier rang – dans une situation délicate. En effet, « la prohibition a pour effet de renvoyer dans le domaine de l'économie informelle un marché énorme. Cette économie se caractérise par l'absence de contrôle étatique sur les produits ou les acteurs du marché, avec des effets délétères » (Colson, 2016, p. 18). Or, si les policiers ont engagé depuis 2014 des opérations de grande envergure visant à démanteler les laboratoires clandestins utilisant le Fentanyl¹⁰, on constate également qu'ils s'attachent petit à petit à expérimenter des pratiques de régulation alternatives dans l'objectif d'« améliorer la sécurité, les soins et la qualité de vie des personnes souffrant de troubles mentaux et d'addiction », un enjeu désormais érigé en priorité pour la police¹¹.
- 20 C'est dans ce cadre que la police de Vancouver a investi, aux côtés des services sanitaires et des associations d'usagers, un rôle de lanceur d'alerte, multipliant les mises en garde en direction des consommateurs en cas de circulation de produits nocifs ou d'augmentation des overdoses. Il s'agit ce faisant de renforcer la capacité des utilisateurs de drogues à prendre des décisions informées. Qu'il s'agisse d'usagers occasionnels ou de consommateurs réguliers, un site Internet met ainsi en garde le grand public contre le Fentanyl « qui peut se dissimuler dans les drogues que vous utilisez. Impossible de le voir ou de le reconnaître au goût ou à l'odeur mais il peut vous tuer. Soyez un usager avisé [*be drug smart*], ne consommez pas seul et commencez par des petites quantités »¹².
- 21 Une autre manière d'améliorer la qualité des drogues consommées semble aujourd'hui faire l'objet d'un consensus entre le département de police, les services sanitaires, les chercheurs, les élus locaux et les usagers. Cette coalition d'acteurs soutient le développement à grande échelle de programmes de prescription d'héroïne à visée thérapeutique. S'inspirant de programmes existants en Angleterre ou en Suisse, un programme est en cours à Vancouver depuis 2014. Encadré par une équipe médicale, il s'adresse aux personnes les plus fortement dépendantes et leur propose la distribution supervisée de doses journalières d'héroïne comme alternative à l'usage des drogues de rue et aux activités criminelles permettant de soutenir cette consommation. Cette approche apparaît aujourd'hui comme une voie prometteuse pour réduire tant les

overdoses que la délinquance, témoignant de la diffusion d'une conception plus libérale et plus compréhensive en matière de drogues. Prenant acte de l'échec du cadre prohibitionniste à juguler l'économie informelle, il s'agit de substituer au marché noir « dérégulé » une régulation médicalisée de la qualité comme de la quantité des substances consommées.

- 22 L'exemple de Vancouver permet ainsi d'éclairer la manière dont se diffuse aujourd'hui une approche plus compréhensive face aux drogues. Relevant d'une perspective plus libérale selon laquelle les individus sont les plus à même de décider et où il s'agit de convaincre plutôt que d'imposer, cette approche part des usagers réels et de leurs capacités à faire des choix informés quant à leur consommation. Cet exemple accrédite la thèse d'un changement institutionnel à l'œuvre dans la régulation des drogues. Mais la reconnaissance du droit à disposer librement de son corps et à faire usage de drogues n'est pas toutefois synonyme d'encouragement à la consommation (Hunt, 2004), pas plus que l'alignement relatif des positions des différents acteurs n'est synonyme d'absence d'opposition. De même, si la reconnaissance du rôle des pairs tend à progresser, elle coexiste dans les faits avec l'ancrage dans une logique de médicalisation de la consommation. Pour autant, en dépit de ces tensions, la nouvelle réalité qui s'institue sous la poussée de la crise sanitaire témoigne bien de la progression d'une conception en partie renouvelée de l'action publique plus ouverte aux « mondes vécus » des acteurs ordinaires, à leurs capacités à réguler leur consommation comme à leurs difficultés de s'en affranchir.

Conclusion. Savoirs profanes, savoirs savants : quelle(s) articulations pour quelle(s) transformation(s) ?

- 23 Pour atteindre les groupes sociaux ciblés par l'action publique, les programmes de prévention que nous avons étudiés font appel à des savoirs : savoirs experts sur les usagers dans le cas français, savoirs profanes des usagers dans le cas canadien. En favorisant la reconnaissance des savoirs et des capacités d'auto-régulation des consommateurs de drogues, l'exemple canadien dessine une perspective de changement institutionnel plus substantielle. Néanmoins, dans les deux configurations étudiées, les usagers de drogues restent envisagés comme des « populations à risque » qu'il s'agit d'acculturer à un régime de biopolitique qui fait figure d'horizon d'attente non interrogé. Par ailleurs, si les usagers de drogues deviennent d'un côté partie prenante de l'action publique, « une telle participation les enferme de l'autre dans une identité figée et unidimensionnelle [...] sans pour autant leur permettre d'accéder à des revendications plus générales qui présidaient à leurs engagements associatifs » (Le Naour & Purenne, 2017, p. 1). Les ambiguïtés constitutives d'une gouvernementalité néolibérale qui érige les individus en acteurs de leur trajectoire personnelle et en auxiliaires d'une action publique plus participative sans faire droit à leurs revendications de pleine citoyenneté (Cantelli, 2013) soulèvent alors la question de savoir quelles prises la recherche peut offrir au changement institutionnel, entendu ici comme diffusion de nouvelles normes ou manières de concevoir des enjeux sociaux questionnant l'image de risque et de dangerosité associée à certains modes de vie.

- 24 La transformation des chercheurs eux-mêmes en auxiliaires de l'action publique alimentant, à travers l'essor du registre de la *sociologie experte*, la puissance publique en savoirs savants sur les « groupes à risque » a été sévèrement critiquée (Piron, 2005). Par contraste, la posture du chercheur impliqué nouant, sur le registre de la *sociologie publique* (Burawoy, 2009), des alliances avec des groupes socialement disqualifiés peut permettre de constituer des contre-publics et des contre-discours susceptibles de faire émerger de nouvelles normativités et capacités de *voice* collective (Purenne, 2015). Une troisième posture, distincte mais complémentaire, est celle que porte – avec d'autres – le réseau de sociologie des institutions de l'Association française de sociologie. S'inscrivant dans le giron d'une *sociologie académique* stimulée par les réflexions de la *sociologie critique*, elle consiste à défendre une perspective de sociologie générale qui s'attache à s'émanciper de la construction de « populations » redevables de politiques publiques *ad hoc* et à mettre en débat l'horizon d'attente constitué en bien commun au regard d'autres horizons d'attente présents dans le monde social.
-

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER H. (1985 [1963].), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié.
- BERGERON H. (1999), *L'État et la toxicomanie. Histoire d'une singularité française*, Paris, Presses universitaires de France.
- BURAWOY M. (2009), « Pour la sociologie publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 176-177, pp. 122-144.
- CANTELLI F. (2013), « Deux conceptions de l'empowerment », *Politique et sociétés*, vol. 32, n° 1, pp. 63-87.
- CARRIER N. (2003), « Une dépolitisation hygiénique : les lieux d'injection de drogues illicites comme stratégie de réduction des méfaits », *Déviance et Société*, vo. 27, n° 1, pp. 59-76.
- COLSON R. (2016), « Le système français de la prohibition », *SWAPS*, n° 85, pp. 17-18 [En ligne] <http://vih.org/20170427/systeme-francais-prohibition/139260>
- DELPEUCH T. & C. VIGOUR (2004), « Création et changement institutionnels », dans BOUSSAGUET L., JACQUOT S. & P. RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de SciencesPo, pp. 137-145.
- GARLAND D. (1998), « Les contradictions de la "société punitive" : le cas britannique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 124, pp. 49-67.
- GARNOUSSI N. (2015), « Contours et enjeux du modèle capacitaire dans les politiques européennes en santé mentale », dans PAYET J.-P & A. PURENNE (dir.), *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 81-101.
- HUNT N. (2004), « Public Health or Human Rights: what comes first? », *International Journal of Drug Policy*, vol. 15, pp. 231-237.

- JAUFFRET-ROUSTIDE M. (2009), « Un regard sociologique sur les drogues : décrire la complexité des usages et rendre compte des contextes sociaux », *La revue lacanienne*, vol. 3, n° 5, pp. 109-118.
- JAUFFRET-ROUSTIDE M. (2010), « L'auto-support des usagers de drogues, des "Life Skills" reconverties en expertise dans le champ de la santé », *Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF)*, Genève, Université de Genève.
- LAFORGUE D. (2015), « L'aide à domicile en faveur des personnes âgées. Vers quel déclin de l'asymétrie ? », dans PAYET J.-P & A. Purenne (dir.), *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 193-210.
- LE NAOUR G. (2010), *Drogues, sida et action publique. Une très discrète politique de réduction des risques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- LE NAOUR G. & A. Purenne (2017), « Les effets paradoxaux de la participation des usagers de drogues aux politiques de santé. Regards croisés sur la France et le Canada », *Congrès de l'Association française de Science politique*, Montpellier [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01775132/document>
- NORTH D. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PÉRIER P. (2014), « L'autonomie de l'enfant en débat », *Recherches en éducation*, n° 20, pp. 4-8.
- PIENAAR K. & E. DILKES-FRAYNE (2017), « Telling Different Stories, Making New Realities: The Ontological Politics of "Addiction" Biographies », *International Journal of Drug Policy*, vol. 44, pp. 145-154.
- PIRON F. (2005), « Savoir, pouvoir et éthique de la recherche », dans BEAULIEU A. (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 130-150.
- PURENNE A. (2015), « Le pouvoir instituant des groupes à faibles ressources. Exemples de luttes collectives à Montréal et Vancouver », dans PAYET J.-P & A. Purenne (dir.), *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 211-233.
- QUIRION B. & C. BELLEROSE (2007), « Discours néolibéral d'émancipation dans le champ de l'usage des drogues : réduction des méfaits et empowerment », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 1, pp. 29-50.
- WUILLEUMIER A. (2015), « Refonder l'asymétrie par le verbe ? Approche ethnographique des conférences policières en établissements scolaires », dans PAYET J.-P & A. Purenne (dir.), *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 167-189.
- WYART A. (2016), *Entre déviance, normalité et distinction. Ethnographie des usages cachés de cocaïne*, Thèse de doctorat d'anthropologie, Paris, EHESS.
- ZINBERG N. (1984), *Drug, Set and Setting: The Basis for Controlled Intoxicant Use*, New Haven, Yale University Press.

NOTES

1. Ces études de cas ont été réalisées dans le cadre de programmes de recherche distincts. Le premier, subventionné par l'ANR (Agence nationale de la recherche, France), portait sur des dispositifs de coopération entre la police et l'école en France et à l'étranger. Le matériau exploité ici a été principalement recueilli au cours de 51 séances de pédagogie policière sur les drogues observées en France en milieu scolaire. Nous avons analysé la sémantique de ce travail préventif

et sa réception par les élèves à partir de méthodes d'observation participante, de collecte de documents, ainsi que d'entretiens individuels et collectifs en milieu scolaire (dont des *focus groups*). Le second programme, qui a bénéficié d'un soutien financier de la Région Rhône-Alpes, s'intéressait à la visibilité de certaines pratiques transgressives dans les espaces publics et aux modes de régulation développés dans plusieurs villes canadiennes. La présente analyse mobilise une partie du matériau collecté dans ce cadre. L'enquête de terrain consacrée à la gestion des drogues illicites à Vancouver s'est appuyée sur la collecte de sources écrites variées (rapports administratifs, minutes des réunions du conseil municipal et du Vancouver Police Board, presse locale) et sur une vingtaine d'entretiens avec des fonctionnaires du Vancouver Coastal Health, du Vancouver Police Department, de la mairie de Vancouver, ainsi que de responsables de la Portland Hotel Society, d'Insite, de VANDU et du Trailer.

2. Les premiers dispositifs policiers de ce type apparaissent en Amérique du Nord au début des années 1980.

3. On range dans cette catégorie les statistiques de mortalité associées à la consommation de tabac et d'alcool en particulier.

4. La seule incursion des intervenants sur le terrain de la culture des drogues concerne leur référence, ethnocentrique, aux contextes festifs comme contextes de consommation d'alcool.

5. Comme le soulignent les théories du contrôle social, la perspective « épidémiologique » de panique morale, avec ses effets de dramatisation et/ou de banalisation de la consommation, qui caractérise souvent ces dispositifs de prévention, laissant entendre par exemple que « la France est le pays européen qui consomme le plus de cannabis » ou que « en France, à 18 ans un jeune sur deux a déjà consommé du cannabis », joue probablement un rôle important dans ce phénomène : en tendant à faire exister aux yeux des élèves un « pair imaginaire » consommateur elle peut aussi produire des effets d'imitation.

6. Soit une fréquentation comparable à celle d' *Insite* : http://www.pivotlegal.org/the_overwhelming_case_for_overdose_prevention_sites

7. Entretien fondatrice de VANDU et du Trailer, Vancouver, 11 octobre 2017.

8. Le « code de conduite » affiché sur la porte du Trailer précise ainsi simplement aux usagers qu'ils doivent « respecter l'intimité d'autrui » et « être bienveillants les uns envers les autres ».

9. <https://knowyoursource.ca/> [notre traduction].

10. Depuis 2014, plusieurs investigations ont abouti à la saisie d'importantes quantités de drogues.

11. <http://vancouver.ca/police/policeboard/Reports/Board-Strategic-Plan-2017-2021.pdf>

12. <https://knowyoursource.ca/> [notre traduction]. C'est également le but visé par la généralisation des programmes de dépistage, jusque-là interdits dans des espaces de consommation comme *Insite*.

RÉSUMÉS

Proposant une approche cognitive « élargie » qui intègre à l'analyse de l'action publique le pouvoir instituant des citoyens ordinaires, cet article s'attache à saisir comment peuvent s'institutionnaliser de nouvelles règles du jeu autour d'un problème controversé. Il interroge plus précisément le développement d'une mise en forme plus libérale de la consommation de drogues en France et au Canada. Incorporant des savoirs experts, les dispositifs français de prévention

proposent un changement de faible portée, tandis que le Canada voit émerger des dispositifs plus innovants s'appuyant sur les savoirs d'usage, sans toutefois conduire à une remise en cause de l'étiquetage des consommateurs comme « population à risque ».

Founded on an “extended” cognitive framework, taking in account the institutionalization of the citizens' role within policy analysis, this article examines how institutional change can happen regarding controversial issues. It focuses on the kind of knowledge used for the development of a more liberal approach to drug use in France and Canada. Based on expert knowledge, French harm reduction initiatives do not result in major changes. On the other hand, more substantial changes emerge in Canada, based on experiential knowledge. However, in both cases, drug users remain labeled as at-risk populations.

Aprovechar el cambio institucional en la encrucijada de la acción pública y de los mudos sociales. El ejemplo de dispositivos innovadores de reducción de riesgos asociados al uso de drogas en Francia y Canadá
Elaborado a partir de un enfoque cognitivo « ampliado » que integra en el análisis de la acción pública el papel del ciudadano corriente, este artículo examina de qué manera el cambio institucional puede aparecer sobre fenómenos controvertidos. Se interesa así al modo de conocimiento que se encuentra a la base del desarrollo de una configuración más liberal del consumo de drogas en Francia y en el Canadá. A partir de una integración de conocimientos expertos, los dispositivos franceses de prevención proponen un cambio de menor alcance, mientras en el Canadá están surgiendo dispositivos más innovadores que se apoyan sobre conocimientos empíricos de los consumidores. No obstante, en el uno y el otro caso, los consumidores de drogas siguen siendo calificados con la etiqueta de « población en riesgo ».

INDEX

Palabras claves : cambio institucional, control de drogas, conocimientos expertos, conocimientos empíricos, participación, Francia, Canadá

Keywords : institutional change, drug control, expertise, experiential knowledge, participation, France, Canada

Mots-clés : changement institutionnel, contrôle des drogues, expertise, savoirs d'usage, participation, France, Canada

AUTEURS

ANAÏK PURENNE

Université de Lyon et ENTPE, Laboratoire Recherches interdisciplinaires ville espace société (EVS-RIVES), Lyon (France) - purenne@entpe.fr

ANNE WUILLEUMIER

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), Paris (France) - anne.wuilleumier@inhesj.fr